

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ISBERGUES

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU CCAS

I. Le cadre général du budget

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte Administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le Compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par le C.C.A.S entre 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2023. Il est en concordance avec le compte de gestion établi par le trésorier.

Le Compte administratif a été voté le 25 mars 2024 par le conseil d'administration du C.C.A.S. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

II. La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet au C.C.A.S d'assurer les aides apportées à la population.

Pour notre C.C.A.S :

Les dépenses de fonctionnement sont constituées essentiellement par des secours attribués aux familles en difficultés après étude de leur dossier afin de leur apporter une aide pour le règlement de diverses factures notamment des frais de cantine ou d'énergie. Les familles secourues bénéficient également d'un accompagnement administratif et social du service du CCAS afin qu'elles puissent sortir de leur précarité.

Le C.C.A.S d'Isbergues verse en cas de nécessité des dotations aux budgets des sections de C.C.A.S qui agissent sur les territoires des communes associées de Berguette et Molinghem et également une dotation au budget de la Résidence Autonomie qui est un budget annexe du CCAS d'Isbergues.

Les dépenses de fonctionnement pour l'année 2023 se sont élevées à 72 032,98 €.

Les recettes de fonctionnement sont assurées essentiellement par le versement de la subvention du département pour le suivi des dossiers de R.S.A et lorsque cela est nécessaire par le versement d'une subvention de la ville.

Les recettes de fonctionnement pour l'année 2023 se sont élevées 17 354,74€.

III. La section d'investissement

Le budget d'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine. Il est à noter que le patrimoine du C.C.A.S d'Isbergues n'est constitué que de terres agricoles qui lui ont été léguées et qui sont louées.

La seule dépense d'investissement enregistrée en 2023 concernait l'achat d'une borne tactile et les seules recettes enregistrées sont celle de l'excédent d'investissement reporté du précédent exercice pour un montant de 11 305,84 € et la dotation aux amortissements pour un montant de 1 706,73€.

Le résultat d'exécution de ce compte administratif 2023 fait apparaître un résultat excédentaire pour la section de fonctionnement de 20 188,12 € et un montant de 6 652,57 € pour la section d'investissement

IV Données Financières

a) Principaux ratios

Dépenses réelles de fonctionnement 72 032,98 € / 4 144 habitants : ...17,38 € /habitant

Recettes réelles de fonctionnement 17 354,74 € / 4 144 habitants :4,18 €/habitant

d) Etat de la dette

Capital restant dû en 31/12/2023 : 0 €